

Vincent Duclert : « *la commission ne travaille pas en circuit fermé pour faire son rapport. Ce rapport sera rendu public et les pièces qui permettent au rapport d'exister, de démontrer au fond cette vérité attendue, elles seront rendues publiques également* »

Transcription de l'interview de Vincent Duclert diffusée le 15 juin 2020 sur TV5 Monde et mise en ligne le lendemain sous le titre : « *Génocide des Tutsi au Rwanda : “Il faut accepter la vérité” pour Vincent Duclert, président de la commission des historiens sur le Rwanda* ».

Lien :

<https://information.tv5monde.com/video/genocide-des-tutsi-au-rwanda-il-faut-accepter-la-verite-pour-vincent-duclert-president-de-la>

*



VINCENT DUCLERT SUR LE PLATEAU DE TV5 MONDE, LE 15 JUIN 2020.

NB. – Les principaux bégaiements et les acquiescements de complaisance ont été supprimés.

[Début de la transcription à 00' 00'']

Mohamed Kaci : Quel rôle la France a-t-elle joué au Rwanda, avant et pendant le génocide des Tutsi en 1994. Depuis 26 ans cette question empoisonne les relations entre Paris et Kigali. Mais l'arrivée à l'Élysée d'Emmanuel Macron semble avoir changé la donne. Avec nous pour en parler, Vincent Duclert. Bonsoir.

[00' 15'']

Vincent Duclert : Bonsoir.

[00' 16'']

Mohamed Kaci : Soyez le bienvenu sur TV5 Monde. Vous êtes historien, spécialiste des génocides. Vous êtes le président de la commission sur le Rwanda mise en place il y a tout juste un an par l'Élysée, sur le rôle de la France précisément, dans ce génocide des Tutsi. Avant de parler précisément de ce sujet, j'imagine que vous, l'historien, vous avez été très attentif hier soir à l'allocution d'Emmanuel Macron. Et pour cause, il a parlé de l'histoire, de la vérité, face à l'Afrique notamment. Avant votre réaction, on va écouter le Président français.

[00' 43'']

[Un extrait de l'allocution du 14 juin 2020 du Président Macron est diffusé]

[01' 20'']

Mohamed Kaci : « La vérité sans revisiter ». Que vous inspirent les propos du Président français ?

[01' 27'']

Vincent Duclert : Il indique très fortement, effectivement, ce..., cette exigence de vérité. Et il est certain que c'est la vérité, la recherche de la vérité qui permet en..., aux peuples de se parler et de, peut-être, refermer des passés extrêmement douloureux. Il faut accepter la virilité [sic]. Et, par rapport effectivement à cette question de savoir si on doit effacer ou non des traces : si on efface les traces, on a beaucoup plus de difficultés, précisément, à établir la vérité et ensuite à la faire comprendre, à la faire accepter par l'ensemble des nations et des sociétés.

[01' 55'']

Mohamed Kaci : Ouais. En même temps, c'est pas toujours évident parce que, par exemple, certaines personnalités politiques françaises qui étaient en poste à l'époque diraient aujourd'hui, si elles étaient mises en accusation – ce qui est d'ailleurs le cas –, qu'au fond, on revisite l'histoire.

[02' 05'']

Vincent Duclert : Alors, attention. Il y a effectivement ces mises en accusation. Moi je dirige, donc, une équipe. Et donc je tiens du reste à saluer cette équipe, hein, eh bien parce que ce sont des chercheurs, des juristes, des historiens qui ont accepté, effectivement, une mission extrêmement difficile, qui est, je veux dire, d'assumer un travail exhaustif dans les archives françaises pour, précisément, arriver effectivement à comprendre, comprendre avant peut-être de juger. Comprendre pour faire la vérité sur ces événements. Et le fait d'accéder, précisément, à l'ensemble de ces archives

et ensuite de les déclasser, de les rendre publiques – c'est très important aussi, hein. Je veux dire, la commission ne travaille pas en circuit fermé pour faire son rapport. Ce rapport sera rendu public et les pièces qui permettent au rapport d'exister, de démontrer au fond cette vérité attendue, elles seront rendues publiques également.

[02' 55'']

Mohamed Kaci : Alors c'est intéressant parce que vous nous dites ce soir que l'une de vos missions c'est l'ouverture des archives. Mais on a le sentiment que la justice administrative française vous a un peu coupé l'herbe sous le pied puisqu'elle a décidé d'autoriser l'ouverture des archives de l'ancien Président François Mitterrand à un chercheur, qui s'appelle François Graner. Elle vous a coupé l'herbe sous le pied ?

[03' 09'']

Vincent Duclert : Non, pas du tout ! C'est-à-dire que François Graner travaille dans le cadre, je veux dire, de ses recherches, dans, effectivement, l'établissement, donc, d'une..., au fond, des responsabilités françaises, hein. Ce qui le..., ce qu'il mène depuis longtemps. Il a..., il a accédé, effectivement, grâce à la décision de la justice administrative... Et effectivement, je tiens aussi à saluer, c'est une très belle décision, hein ! Elle renvoie effectivement, je pense, à des grands moments de la... réflexion et la législation sur les archives, notamment la loi du 3 janvier qui, effectivement, portait – le 3 janvier 1979 –, qui portait de grands..., de grands espoirs ! Et les attendus qui renvoient, donc, à... la Déclaration des droits de l'homme, le 15..., l'article 15 qui dit que, effectivement, tout citoyen a le droit de demander compte à tout agent public de son administration...

[03' 59'']

Mohamed Kaci : Alors justement...

[04' 00'']

Vincent Duclert : Tout ça, effectivement, est je pense très important. Et moi je me félicite, au fond, de la décision du Conseil d'Etat.

[04' 04'']

Mohamed Kaci : Eh bien on va voir comment François Graner, lui-même, a réagi. Il va donc pouvoir consulter les archives de François Mitterrand. Les précisions d'Oumy Diallo.

[04' 11'']

[Un reportage sur notamment le recours de François Graner et les difficultés à faire la lumière sur le rôle de la France est diffusé]

[06' 52'']

Mohamed Kaci : « On a en face de nous un mur politique et militaire », dit-il [il s'agit du journaliste Laurent Larcher qui apparaît dans le reportage]. Ça peut changer ?

[06' 57'']

Vincent Duclert : Oui, je pense que ça peut tout à fait changer. Mais, au fond, le..., ça change dès lors qu'il y a une démarche de chercheurs, hein...

[07' 05'']

Mohamed Kaci : Ah bah, ça, elle existe depuis longtemps, hein.

[07' 07'']

Vincent Duclert : Oui, les débats... Mais oui, effectivement, c'est aussi la qualité de chercheur qui a convaincu Emmanuel Macron de confier, effectivement, un accès à..., aux archives, à l'ensemble des archives françaises. Mais cet accès à l'ensemble des archives françaises, elle [sic] est réservée à une commission pendant le temps de son travail et ensuite...

[07' 27'']

Mohamed Kaci : Ouais. Mais pourquoi ceux qui sont à la pointe de la recherche ne sont pas dans votre commission ? Parce que vous êtes spécialiste des génocides mais, disons-le, vous le reconnaissez vous-même, vous n'êtes pas..., vous êtes plutôt un spécialiste du génocide arménien, pas forcément de celui des Tutsi. Pourquoi il n'y en a pas dans votre commission ? C'est ça qu'on ne comprend pas ?

[07' 36'']

Vincent Duclert : Alors... Donc, alors, je précise d'abord que les..., ces chercheurs n'ont pas été désignés par le président de la République, hein, je veux dire les chercheurs n'acceptent pas d'être désignés. Ils font effectivement des travaux scientifiques et ils ont vu effectivement dans la proposition d'Emmanuel Macron la possibilité de faire ce travail scientifique. Alors s'il n'y a pas de chercheurs sur le génocide des Tutsi... Alors je précise quand même qu'effectivement – vous l'avez dit –, c'est que, il y a plusieurs chercheurs de cette commission qui ont, je veux dire, des connaissances extrêmement pointues sur l'histoire des génocides. Et que précisément si on parle du génocide des Tutsi, c'est parce qu'il y a eu d'autres génocides et que la connaissance des génocides aide à comprendre la connaissance du génocide des Tutsi. Le deuxième point, c'est que nous avons une lettre de mission. Cette lettre de mission, elle nous dit d'analyser le rôle de l'engagement de la France au Rwanda pendant la période pré-génocidaire et durant le génocide. Et donc...

[08' 20'']

Mohamed Kaci : Alors, justement, où en êtes-vous...

[08' 21'']

Vincent Duclert : Et donc justement. Attendez. Et donc justement, il faut... Je veux dire, c'est une étude de l'histoire de l'Etat, de l'histoire des responsables politiques !

[08' 29'']

Mohamed Kaci : Alors justement, que peuvent révéler ces archives, précisément, de l'ancien Président François Mitterrand ?

[08' 35'']

Vincent Duclert : Elles... révèlent... Bon, déjà, effectivement, alors... Bon, le point important c'est que, aujourd'hui, cette commission elle travaille et qu'elle n'a pas encore remis ses résultats. Il faudra attendre la remise du rapport – donc, en avril prochain – pour attester de ses résultats. Et donc à ce moment-là, on pourra nous critiquer de manière efficace ! Là effectivement, quand j'entends dans votre reportage le fait qu'on a été critiqué, il faut... La critique doit porter sur notre travail. Notre

travail n'est pas terminé. Et nous sommes effectivement en train de travailler, de consulter, de dépouiller ces archives du fonds présidentiel mais aussi toutes les archives qui ont impliqué différentes institutions dans ce dossier qui va de 1990 à 1994, c'est-à-dire cinq années. Et de ce point de vue-là, effectivement, il est absolument indispensable de prendre du temps, de mobiliser les méthodes des chercheurs, de partir effectivement avec, peut-être, pas des idées préconçues même si...

[09' 28'']

Mohamed Kaci : En même temps, il y a déjà..., il y a déjà, en fait, hein, des documents qui sont sortis...

[09' 32'']

Vincent Duclert : Bien sûr.

[09' 33'']

Mohamed Kaci : Notamment des notes de la DGSE, certes contestées par ceux qui sont mis en accusation. Mais il y a déjà des éléments qui sont sortis dans la presse publique. Au fond – François Graner le dit d'ailleurs –, l'ouverture des archives, ça va légitimer le travail des chercheurs. C'est ça le but aussi ?

[09' 45'']

Vincent Duclert : Oui. Alors ça légitime aussi leur méthode. C'est-à-dire que les archives, c'est à la fois des documents uniques qu'on va effectivement sortir pour, par exemple, accuser tel et tel. Mais c'est aussi un ensemble, je veux dire, de..., une série, c'est-à-dire des documents qui se répètent. Et l'important...

[10' 02'']

Mohamed Kaci : Ouais. Vous en avez lu pas mal, vous, déjà ?

[10' 03'']

Vincent Duclert : Ah bah, oui ! Moi, j'en viens ! J'étais aux Archives nationales cet après-midi. Effectivement, on lit, effectivement, toute une série de documents...

[10' 09'']

Mohamed Kaci : Mais comment ça se passe ? Vous avez des notes, vraiment, de ce qu'a dit François Mitterrand à son homologue, à l'époque assassiné, le Président Habyarimana ?

[10' 15'']

Vincent Duclert : Bien sûr ! Bien sûr ! Bien sûr. Et on voit... Mais ce qui est important, c'est de voir aussi la succession : comment se construit une politique, vous voyez. Comment se construit cette politique. Comment, je veux dire, au fond, est-ce que...

[10' 24'']

Mohamed Kaci : Le... Pardon de vous couper mais la définition d'un génocide c'est..., par définition, c'est qu'il a été préparé d'avance.

[10' 29'']

Vincent Duclert : Bien sûr, oui.

[10' 30'']

Mohamed Kaci : On dit que l'attentat contre Habyarimana était l'élément déclencheur, le 6 avril 1994. Si c'est un génocide – et c'est un génocide –, il a été préparé en amont. Jusqu'à quand remontent les archives auxquelles vous avez accès ?

[10' 41'']

Vincent Duclert : Là, donc, le..., la chronologie, nous débutons en 1998 [sic]... En..., pardon, en 1990. Mais bien sûr, nous pouvons nous autoriser, éventuellement, à revoir, effectivement, un certain nombre d'archives antérieures...

[10' 52'']

Mohamed Kaci : Donc vous, vous savez déjà, là – vous ne pouvez peut-être pas nous le dire –, mais vous savez déjà s'il y a eu des préparatifs en amont ?

[10' 58'']

Vincent Duclert : Je ne peux pas vous le dire mais effectivement on travaille. On travaille sur la lecture, c'est-à-dire en fait l'objectif – même si ça peut paraître un peu désespérant peut-être pour ceux qui veulent tout de suite, effectivement, établir des accusations –, notre lecture, c'est de..., d'abord de lire ce qu'est écrit, de voir la succession des décisions, des analyses. Et ensuite d'avoir une vue extrêmement globale, une vue extrêmement précise pour ensuite élaborer en fait...

[11' 22'']

Mohamed Kaci : Alors juste en 30 secondes, en fait, parce qu'on est pris par le temps... Est-ce que les responsables qui sont encore en vie, présumés, peuvent être inquiétés par la justice ? Est-ce qu'il y aura réparation ?

[11' 31'']

Vincent Duclert : Alors, le... On peut revenir effectivement sur le début du sujet ! Je pense que la grande réparation, que tout le monde attend, c'est effectivement la vérité. La vérité et la possibilité aussi de faire accepter la vérité à tous. Et ça passe, effectivement, par de la pédagogie. Ça passe par une confiance que les Français, que les historiens, que les Rwandais... Et, je veux dire, je pense... Un génocide, c'est d'abord un million de morts ! C'est d'abord effectivement des traumatismes considérables ! Et effectivement, la seule manière, peut-être, d'arriver à sortir de ces traumatismes et à réconcilier les sociétés, c'est effectivement d'être sur la vérité. Mais une vérité qui va permettre de comprendre et permettre d'apaiser.

[Fin de la transcription à 12' 11'']